

L'ORDRE DE MARCHÉ COMME CROYANCE

FRANÇOIS FACCHINI*

Résumé: Cet article propose une théorie radicalement subjective de l'ordre de marché. Il propose d'écarter, d'une part, les théories qui figent l'ordre autour d'un modèle qui lui préexiste (théorie de l'équilibre et théorie des ordres auto-organisés) (2) et de développer, d'autre part, une conception de l'ordre qui prend le point de vue des acteurs (3). L'ordre n'est pas défini dans cette perspective en référence à un critère posé *ex ante* par l'observateur, mais par rapport aux règles qui le constituent. L'ordre de marché est alors pensé comme un ordre *sui generis* qui est invisible par nature puisque mental. C'est parce que les hommes ont des motifs de croire et la volonté de croire que le marché est un ordre qu'il en est un. L'ordre de marché ne se perpétue, dans ces conditions, que s'il est perçu comme tel par les individus qui cherchent à réaliser leur projet de production et de consommation par l'échange.

Abstract: This article proposes a radically subjective theory of market order. It argues that we should reject the theories that construct a rigid notion of order around a pre-existing model (equilibrium theory and the theory of self-organising orders) (2) in favour of a conception of order from the point of view of the agents (3). In this context, order is no longer defined in terms of criteria imposed *ex ante* by the observer, but in terms of the rules of which it is constituted. Market order is then approached as a *sui generis* order which is by nature invisible, because it is mental. The market is an order because agents possess the motivation and desire to believe that it is. Under these conditions, the market order can only survive as long as it is perceived as such by individuals seeking to carry out projects of production and consumption through exchange.

Key words: equilibrium, order, and trust.

Clasificación JEL: D50.

* Maître de Conférences à l'Université de Reims, Champagne-Ardenne (France). Chercheur associé au LAEP, Université de Paris 1 (France), <http://laep.univ-paris1.fr/facchini/index.htm>

22 rue de la Clef 7005, Paris (France). facchini@univ-paris1.fr

I. INTRODUCTION

Le subjectivisme conduit à proposer une théorie des anticipations et une théorie de l'ordre économique (Klein 1997). Généralement la théorie de l'ordre est pensée de manière objectiviste. Il s'agit de savoir comment une infinité de marchés isolés où s'ordonnent deux à deux des décisions de production et de consommation réussissent spontanément ou non à former un ordre. Il s'agit alors d'expliquer comment se coordonnent les millions de marché qui composent l'économie de marché. Le succès d'un échange est lié au succès de tous les autres puisqu'un bien X peut servir d'intrant dans la production d'un bien Y qui lui-même sert à la production d'un bien Z, etc. La coordination n'est plus un accord ou la rencontre de deux anticipations, mais un processus, une chaîne d'action où chaque décision est totalement dépendante de toutes les autres. La coordination deux à deux est donc une condition nécessaire, mais pas suffisante de l'ordre de marché, car l'ordre n'est pas une somme de comportement, mais une séquence d'actions individuelles combinées par des effets de composition. L'ordre est une méta-coordination qui enchaîne des situations isolées de coordination qui n'ont intentionnellement aucun lien entre elles. La théorie de l'ordre de marché traite, pour cette raison, un problème plus large que la théorie de la coordination au sens de Schelling.

Pour définir l'ordre, on peut admettre préalablement à toute théorie que «la réalité est ordonnée dans l'exacte mesure où elle satisfait notre pensée. L'ordre est donc un accord entre le sujet et l'objet. C'est l'esprit se retrouvant dans les choses» (Bergson 1941, p. 224). Il est possible alors de distinguer les théories de l'ordre en fonction de ce qui fera que le sujet et l'objet sont en accord. Les théories de l'équilibre général et des ordres auto-organisés pensent l'ordre à partir d'une représentation idéale de l'observateur qui cherche à savoir si la réalité (l'économie

de marché) s'accorde avec son modèle. La démarche de ces théories est celle des sciences physiques. Il s'agit de chercher les lois qui régissent l'ordre économique comme on cherche les lois qui gouvernent l'ordre naturel. Ces lois sont inconnus des hommes, transcendent leur décision et précisent la manière dont la main invisible agit sur l'action humaine.

L'originalité de cet article est de rompre radicalement avec cette démarche objectiviste et d'adopter le point de vue des acteurs. Les lois de l'ordre économique ne sont pas à rechercher hors du monde. Elles existent sous la forme de règles informelles et formelles. Il n'est pas utile, pour cette raison, de se demander si l'ordre humain obéit aux mêmes lois que l'ordre physique. Il faut simplement comprendre comment les institutions humaines structurent les comportements et leur font croire qu'il existe un ordre. Nous soutenons, pour ces raisons, que la théorie de l'ordre de marché doit se faire au niveau des croyances. C'est parce que les marchands croient que l'économie de marché est un ordre qu'elle en est un. Le subjectivisme permet ainsi de sortir des réflexions analogiques qui inspirent de nombreuses théories du marché et de l'ambiguïté qu'entretient la théorie autrichienne de l'ordre avec ce type d'approche.

Nous proposons donc dans cet article une théorie subjective de l'ordre de marché qui tente d'expliquer pourquoi les hommes croient que le marché est un ordre alors que ce dernier est invisible. Dans une première section nous distinguons la théorie subjective de la main invisible des interprétations objectivistes proposées par les théories de l'équilibre et des ordres auto-organisés (2). Dans une seconde section nous qualifions l'ordre de marché et montrons que c'est parce que les hommes ont des motifs de croire et la volonté de croire que le marché est un ordre, qu'il en est un (3). Nous concluons que l'ordre de marché ne se perpétue que s'il est perçu comme tel par les individus qui cherchent à réaliser leur projet de production et de consommation par son intermédiaire (4).

II. L'ABANDON DE LA THÉORIE DE LA CONVERGENCE À L'ÉQUILIBRE

Traditionnellement la théorie économique adopte une conception ménagère ou objectiviste de l'ordre.

La conception ménagère de l'ordre est celle des parents d'un enfant qui ont prévu une place pour chaque chose sur la base d'un modèle optimal de minimisation de la place perdue. Une chambre d'enfant est ordonnée dans cette perspective lorsque chaque chose est à sa place. L'ordre est figé (statique) autour d'un modèle qui lui préexiste. Seules des situations de désordres momentanés peuvent exister. Cette conception de l'ordre est celle de la théorie de l'équilibre général. L'interaction doit conduire à la réalisation d'un modèle d'ordre qui lui préexiste. Cette conception est aussi celle de la théorie de l'*auto-organisation* (systèmes dynamiques non linéaires).

La théorie de l'équilibre général décrit, par exemple, les conditions dans lesquelles le système des prix est susceptible de réaliser un ordre, c'est-à-dire un équilibre. Elle soutient que le comportement de maximisation des consommateurs et des producteurs peut sous certaines conditions produire un équilibre entre les quantités demandées et offertes sur tous les marchés de produits et de facteurs économiques. Le modèle Arrow-Debreu établit rigoureusement les conditions de cet équilibre général et complète ainsi avantageusement le modèle walrassien, mais ne montre pas comment se réalise cet équilibre. La solution du tâtonnement walrassien n'a malheureusement pas permis d'expliquer le processus qui mène à l'équilibre. Le théorème de Sonnenschien-Mantel-Debreu stipule, en effet, que même si les prix sont parfaitement flexibles, rien ne garantit que les mouvements de prix assurent la convergence simultanée de tous les marchés vers une situation d'équilibre (Blaug 1982, Guerrien 1989).

La théorie classique de la convergence à l'équilibre, proposée par la théorie autrichienne des processus de marché, se présente

alors comme une solution (Littlechild 1978, pp. 82-83). Elle peut sous certaines conditions être renforcée par la théorie de l'auto-organisation.

2.1. La théorie de la convergence à l'équilibre et la théorie de l'entrepreneur

Pour une partie des économistes qui se rattachent à l'école autrichienne l'économie de marché est un processus d'équilibration où l'équilibre agit comme un aimant¹. Le concept d'équilibre décrirait ainsi de manière réaliste (Littlechild 1982, p. 94) l'économie de marché (Rothbard 1970, p. 236).

Cette thèse soutenue un temps par Friedrich von Hayek et reprise par Israel Kirzner (1979, pp. 117-119)² explique pourquoi l'école autrichienne est jugée mal à l'aise vis-à-vis de l'équilibre. Elle n'a cependant jamais conduit les économistes autrichiens à adopter la théorie de l'équilibre et son explication. La théorie des processus de marché refuse en effet d'étudier les conditions imaginaires d'une économie de marché à l'équilibre. Elle propose au contraire d'expliquer la manière dont les actions humaines se coordonnent sur le marché dans le monde qui est le leur, c'est-à-dire un monde de durée, d'ignorance et d'incertitude. Elle ne focalise pas son attention sur les conditions d'existence d'une situation d'équilibre, mais sur le processus temporel qui permet aux individus de se coordonner. L'objet initial de la théorie des processus de marché est donc d'expliquer la convergence vers l'équilibre et non l'équilibre.

¹ « For me the changes the entrepreneur initiates are always toward the hypothetical state of equilibrium » (Kirzner 1973, p. 73) cité par Mario Rizzo (1996, p. xvii).

² On trouve cette idée bien sûre chez I. Kirzner (1979, pp. 117-119), mais aussi chez Hayek qui traite dans ces travaux principalement de la tendance à l'équilibre et non de l'état d'équilibre.

Elle se propose de comprendre comment l'offre se coordonne à la demande sans supposer l'existence d'un système de prix équilibrant automatiquement et mécaniquement les décisions individuelles dans un monde a-temporel (Mises 1985, pp. 245-271). Elle recourt à la figure de l'entrepreneur³ pour rendre compte de l'ajustement sur les marchés et étudier avec minutie les conditions institutionnelles de son travail de coordination (prix, monnaie, contrat, propriété, concurrence, règles de confiance, règles de solidarité, etc.). La théorie de l'entrepreneur se présente, en ce sens, comme la théorie amie de la théorie néoclassique de l'équilibre puisqu'elle lui propose une théorie de la convergence à l'équilibre qu'elle ne possède pas (Kirzner 1992, p. 7). Elle donne une solution à un problème resté sans réponse dans le cadre de la théorie des équilibres⁴. On comprend ainsi aisément pourquoi Gerald O'Driscoll (1978)⁵ estime qu'Israel Kirzner propose une sympathique ré-interprétation de l'hypothèse d'information parfaite de l'école de l'équilibre⁶.

2.2. L'émergence de la théorie des ordres spontanés et la critique de la théorie de la convergence à l'équilibre

L'école autrichienne ne s'accorde plus, cependant, sur le bien fondé de cette position. Elle préfère, désormais, penser qu'il est impossible d'affirmer que le processus de marché converge

³ La théorie de l'équilibre n'a pas de théorie de l'entrepreneur parce qu'elle théorise un jeu à somme nul où sur le long terme les profits sont nuls. Aucune théorie de l'entrepreneur n'est possible dans une théorie des états d'équilibre (Kirzner 1979, pp. 26-29).

⁴ C'est une autre distinction importante entre théorie de l'équilibre et théorie des processus. L'erreur n'implique pas nécessairement l'incertitude, mais exclut l'équilibre qui se définit comme une situation sans erreur (Kirzner 1979, pp. 124-135).

⁵ O'Driscoll (1978, p. 128).

⁶ «In fact, he (Kirzner) even suggests a sympathetic reinterpretation of the perfect knowledge assumption of neoclassical price theory» (O'Driscoll, G. 1978).

vers un point d'arrivé dont on connaîtrait *a priori* les qualités (Boettke, Horwitz, et Prychitko 1993). Elle propose, pour cette raison, une théorie des processus de marché indéterminé et ouvert à la surprise et reprend en ce sens les prémisses théoriques avancées par la théorie de la main invisible (Loasby 1976, p. 42, O'Driscoll 1978) et développées successivement par Carl Menger (1881) et Friedrich von Hayek (1967, 1973).

Ce renouvellement de la théorie autrichienne des processus de marché et de son positionnement vis-à-vis de la théorie de l'équilibre s'explique par les critiques adressées par Ludwig von Lachman (1976a) à la thèse d'Israel Kirzner (1973) et par les travaux consacrés à l'évolution de la position d'Hayek sur l'équilibre⁷.

A) Ludwig von Lachmann fait une remarque de bon sens. L'équilibration dépend fondamentalement d'une distinction. Il y a ce qui est donné et ce qui change. Le changement dans les données est dés-équilibrant dans le sens où il redéfinit l'équilibre vers lequel l'économie tend (Lavoie 1991, p. 42). Les dés-équilibres ne sont plus simplement le résultat des changements dans les données exogènes, mais trouve leur origine dans l'activité de coordination de l'entrepreneur qui en ajustant d'un côté désajuste de l'autre. C'est le processus de coordination lui-même qui produit des erreurs et rend l'équilibration impossible (Rizzo 1996, p. xviii). L'équilibrage opéré par l'entrepreneur est en ce sens aussi un facteur de déséquilibre. Rien ne permet de penser que les forces d'équilibration l'emporte sur les forces de dés-équilibration.

⁷ Voir aussi sur cette controverse l'article de Karen Vaughn (1992) repris dans son ouvrage de 1994. Mario Rizzo (1995) dans sa Book Reviews pour le Journal of Economic Literature, vol. XXXIII, december, p. 1976 fait trois critiques à ce livre. L'une d'entre elle est qu'il estime que la manière dont Karen Vaughn présente le débat sur la tendance à l'équilibre n'est pas toujours suffisamment rigoureuse et précise; «*second, her analysis of the equilibration debate among Austrians is not always as accurate and rigorous as it could be*».

Le refus de la théorie de la convergence ne signifie pas, cependant, que l'école autrichienne contemporaine se soit ralliée à la position de Ludwig von Lachmann. En fait elle estime que ce dernier confond équilibre et ordre (O'Driscoll 1978, p. 133). L'équilibre suppose que tous les plans sont parfaitement coordonnés alors que l'ordre suppose simplement qu'il existe un mécanisme qui facilite la correction des erreurs d'anticipation et permettent ainsi une amélioration du bien être individuel. L'ordre n'est pas un état mais un processus de changement (Hayek 1978, p. 184).

B) Les travaux consacrés à l'évolution de la position d'Hayek permettent à l'école néo-autrichienne de proposer une théorie des ordres qui n'entretient aucune ambiguïté avec la théorie de l'équilibre.

Ils reprennent, tout d'abord, les travaux précurseurs de Friedrich von Hayek en admettant qu'initialement ce dernier a largement été influencé par le modèle d'équilibre général. Hayek soutient effectivement que si la monnaie est neutre et si les prix sont flexibles, alors il n'y a pas de déséquilibres. Il argue, cependant, immédiatement après que rien ne permet de penser que la monnaie est neutre et que les prix sont flexibles (Butos 1985, p. 239). Dès 1933 (*Price expectations, Monetary Disturbances and Malinvestments*) il introduit le problème des anticipations et se détache du concept d'équilibre avec son article de 1937 (*Economics and knowledge*). Même s'il est vrai qu'Hayek a longtemps utilisé la notion d'équilibre pour caractériser la direction des changements (Littlechild 1982, p. 85)⁸, il s'en est aussi progressivement détaché pour proposer une théorie des ordres spontanés (O'Driscoll 1978, p. 133, Rizzo 1996). Hayek est en ce sens en accord et en désaccord avec la

⁸ L'école néoclassique de l'équilibre s'inspirera d'ailleurs de la théorie hayékienne en proposant une version stochastique de l'équilibre d'Hayek (Littlechild 1982, p. 92).

thèse de la convergence (Rizzo 1996, p. xvii). Il est en désaccord parce qu'il défend l'idée que sur le marché rien ne permet de garantir que les forces d'équilibration dominent les forces de dés-équilibration. Il est en accord parce qu'il substitue à la notion d'équilibre la notion d'ordre et soutient que l'économie de marché est un ordre.

2.3. Théorie de l'ordre de marché et théorie de l'auto-organisation

Cette reconstruction de la théorie hayékienne à partir de son point d'aboutissement permet alors d'arguer que la théorie de la convergence à l'équilibre s'en tient à une version hayékienne des années 30 où l'économie de troc est conçue comme une économie à l'équilibre (Lavoie 1991, p. 42).

Elle explique, aussi, l'autonomisation de l'école autrichienne vis-à-vis de la théorie néoclassique de l'équilibre. Désormais l'école autrichienne propose une théorie de l'ordre de marché qui pense de manière radicalement différente l'économie de marché (Rizzo 1996, p. 212)⁹, car l'ordre de marché ne se définit plus par l'idée d'équilibre, c'est-à-dire un état des affaires où les agents adaptent les variables qu'ils contrôlent de manière optimale (Fehl 1994, p. 198). Il est un ordre *suis generis* qui se définit dans le processus de son émergence. Il est pour cette raison foncièrement temporel, car il n'existe pas d'ordre *suis generis* sans durée pour qu'il se constitue. Il est de plus fondamentalement ouvert à la nouveauté puisqu'il ne connaît pas son futur. Il se révèle à lui même sous l'effet des actions

⁹ «Some neoclassical economists may be able to make improvements in their analyses by formalizing (and thus transforming) the insights to Menger, Hayek or others. But this is not the essence of the Austrian contribution to knowledge about the social world. Austrians ask different kinds of questions and provide different kinds of answers» (Rizzo, 1996, p. xiv).

humaines (Buchanan et Vanberg 1991, p. 179). Il est, pour cette raison, fondamentalement spontané et non intentionnel. En tant qu'ordre il ne maximise ni ne minimise rien (Buchanan et Vanberg 1991, p. 191). Il est le résultat de pratiques. Il est, en ce sens, fondé sur le consentement des parties au contrat.

Cette reconstruction de la théorie des marchés autour de la notion d'ordre conduit un certain nombre d'auteurs (Lesourne 1985, 1987, 1991) à penser le marché sur la base de la théorie des systèmes dynamiques non linéaires. Il s'agit de s'interroger sur la régularité, la stabilité et la prévisibilité des systèmes et de proposer des modèles à équilibres multiples. Le système est soumis à des forces contraires. Les forces rétroactives négatives ramènent le système vers son point de départ (attracteur). Les forces rétroactives positives renforcent le changement initial et favorise l'instabilité. Les forces jointes des deux effets conduisent à penser l'ordre comme un état de chaos déterministe.

La théorie de l'auto-organisation applique ainsi à l'étude des marchés des modèles directement pensés pour expliquer la réalité physique. Il s'agit d'un travail par analogie qui véhicule une nouvelle conception ménagère de l'ordre et fait de la théorie économique un sous-produit de la théorie physique; une sorte de vulgarisation savante des recherches engagées dans les sciences de la nature. La théorie des ordres auto-organisés fait ainsi la même erreur méthodologique que la théorie de l'équilibre, elle applique à l'étude des ordres humains des modèles pensés pour expliquer des réalités physiques. Elle recherche ce que pourrait être les forces rétroactives positives (attracteur) et négatives (force d'instabilité) et leurs effets conjoints sur les caractéristiques du système. La théorie du marché devient ainsi un sous-produit de la théorie du chaos comme la théorie de l'équilibre l'avait été en son temps de la physique mécanique. La définition de l'ordre est défini hors de la sphère sociale. L'économiste cherche les conditions de l'ordre ainsi défini et conclut au désordre s'il n'arrive pas à retrouver

dans le marché ce qui fait l'ordre vivant. Il suffit alors de penser qu'il existe une autre définition de l'ordre pour infirmer la théorie. Contrairement à ce que propose Karen Vaughn (1999) la théorie formelle de la complexité n'est donc pas une voie satisfaisante pour la théorie subjective des processus de marché.

III. L'ORDRE DE MARCHÉ

La théorie subjective de l'ordre que nous proposons dans cet article évite cette erreur parce qu'elle place l'ordre dans la tête des acteurs. C'est parce que les acteurs croient qu'il existe un ordre qu'il existe. Le référent de l'acteur est un système de règle. Un joueur de football, par exemple, estime que la partie est ordonnée si les règles formelles et informelles du jeu sont respectées. De la même manière un marchand juge que l'économie de marché est ordonnée si les règles du marché sont respectées. La condition nécessaire de l'ordre est le respect des règles qui le définissent (3.1), alors que la condition suffisante est l'acte de foi qui conduit les acteurs à croire que les règles sont toujours respectées (3.2). En faisant ainsi de l'ordre de marché une croyance on est conduit à enrichir les catégories hayékiennes d'ordre sans les dénaturer (3.3).

3.1. Les raisons objectives de croire que le marché est un ordre

L'acteur juge que l'économie de marché est un ordre si les institutions qui le constituent sont respectées. Les institutions sont les règles à l'aune desquels les acteurs jugent de l'existence d'un ordre. Pour qu'un homme juge qu'il existe un ordre il faut qu'il estime que les règles qui le constituent soient respectées. Tous les systèmes de mise en œuvre des règles apparaissent alors

comme des raisons de croire en l'existence d'un ordre puisque pour qu'il y ait ordre il faut que l'obligation faire q en présence de p soit respectée. Il faut que le droit soit scrupuleusement mis en œuvre. Percevoir un ordre c'est constater que les règles qui le définissent sont mises en œuvre. Le respect des institutions dans la théorie subjective de l'ordre correspond donc au respect des conditions de l'équilibre ou de stabilité des systèmes auto-organisés. Les deux approches diffèrent sur trois points.

- (1) La première différence est que les institutions sont nées des pratiques des acteurs et non de la définition arbitraire de l'observateur. L'ordre de marché n'est pas, en ce sens, totalement invisible parce qu'il est charpenté par des institutions, des organisations (firmes), des ordres communautaires (communautés d'affaires), etc.. Une règle comme informer ses voisins qu'un individu viole les règles de confiance et ne coopère pas est une règle de solidarité parce qu'elle produit de l'information et crée des bénéfices pour tous en désignant les comportements non coopératifs. Une telle règle définit des obligations de mise en œuvre (*enforcement function*) (Benson 1999, p. 139) et suppose que les entrepreneurs s'estiment collectivement garants des règles du marché.
- (2) La deuxième différence est que les acteurs n'ignorent pas les règles du marché comme ils ignorent les lois de la nature. Ils sont même les garants des obligations qu'elles produisent. Les mécanismes d'ostracisme, de réputation et de réciprocité qui mettent en œuvre les règles du marché supposent que les agents pensent le marché comme un ordre bénéfique et qu'il est souhaitable de les protéger des comportements de *free riding* qui pourraient à terme menacer sa survie.
- (3) La troisième différence est que les institutions expliquent sans difficultés le passage du local (esprit individuel) au global (système). L'échange bilatéral théorisé par la co-

ordination au sens de Schelling est nécessairement porteur des valeurs de la communauté d'affaire dans laquelle se développe l'échange.

L'acteur croit donc qu'il existe un ordre parce qu'il participe à sa réalisation par sa pratique. L'ordre de marché est, pour cette raison, un ordre *suis generis*. Il se définit en même temps que les règles qui lui donnent naissance.

3.2. La volonté de croire que le marché est un ordre

L'ordre local dont chaque acteur est garant ne suffit pas cependant pour expliquer l'ordre global auquel les acteurs croient. Personne en effet n'est assuré qu'à tout moment les institutions du marché seront respectées. Cette incertitude n'aurait pas de conséquences pour l'entrepreneur si les garanties personnelles qu'il obtient lors de chaque échange bilatéral suffisaient à garantir le succès de ses plans.

Comme le rappelle Max Weber ([1995], p. 410-411), cependant, «l'échange réalisé ne constitue une sociation qu'entre les partenaires à l'échange. Mais le marchandage préparatoire est toujours une activité communautaire dans la mesure où deux aspirants à l'échange orientent leurs offres en fonction de l'activité potentielle d'un nombre indéfini d'autres concurrents, réels ou imaginaires, intéressés à l'échange, et non seulement sur l'activité des partenaires de l'échange et plus cela est vrai, plus le marché est une activité sociale».

Les anticipations des entrepreneurs vont au-delà de l'échange bilatéral. Elles supposent, par exemple, que l'argent acquis au moment de l'échange continuera d'être demandé et employé comme moyen de paiement, que le droit respecté aujourd'hui le sera demain, mais aussi que le droit respecté au moment d'un échange singulier le soit dans les mêmes conditions d'un

bout à l'autre de la chaîne des échanges afin de limiter les erreurs d'anticipation. La nature des anticipations conduit ainsi à soutenir que l'acteur ne croît pas que le marché est un ordre uniquement par ce qu'il connaît. Il le croît aussi parce qu'il a la volonté de croire que les autres acteurs engagés dans l'échange protègent la même communauté de valeur, autrement dit la même foi dans l'intérêt des institutions du marché. Il ne suffit donc pas qu'il existe des règles pour qu'il existe un ordre. Il faut aussi que les acteurs croient qu'elles sont mises en œuvre.

L'esprit se retrouve alors dans les choses parce qu'il a des raisons objectives de croire que la réalité est en accord avec ce qu'il croît être un ordre mais aussi parce qu'il a la volonté de croire que la réalité est en accord avec ce qu'il croît être un ordre. Cette volonté de croire fonde l'acte de foi dans la pérennité des institutions du marché. Elle est un acte aveugle qui n'est justifié par rien. C'est donc bien parce l'ordre de marché est fondamentalement inaccessible à l'intelligence humaine (Horwitz 2000, p. 26) et qu'il surpasse de loin notre capacité de voir et de concevoir (Hayek 1994, p. 23) qu'il exige un acte de foi de la part des acteurs.

Les entrepreneurs engagés dans le processus de rivalité prennent, ainsi, le risque de perdre leur bien et de découvrir que leur projet était relativement moins nécessaire à la vie des hommes que ce qu'il croyait au moment où il l'avait imaginé. Ils prennent aussi le risque que institutions du marché ne soient pas correctement respectées à l'autre bout de la chaîne des échanges et que leurs anticipations soient, pour cette raison, erronées. Ils acceptent, cependant l'incertitude du résultat du processus marchand et ne conteste pas les règles (*ex post*) parce qu'ils ont confiance dans l'ordre de sélection qu'est le marché (Witt 1985, Foss et Foss 1999, p. 38)¹⁰. Ils ont confiance dans leur

¹⁰ Foss, K. et Foss, N. (1999, p. 38) expliquent parfaitement cette idée de la manière suivante. «Il n'y a pas seulement des contraintes de type heuristique per-

partenaire, leur communautaire d'affaire et la pérennité des institutions du marché. Cette confiance est donc une condition d'existence du marché.

Cet acte de foi (*fides humana*) n'est qu'en partie aveugle puisqu'il est fondé sur l'existence d'institutions et sur une connaissance pratique des affaires (éléments de validation et de preuve de la parole donnée comme les contrats écrits, les titres de propriété, les témoins, les sanctions en cas de non respect de la règle, etc. et mémoire [réputation]). Les institutions du marché sont, donc en ce sens, la condition nécessaire de l'ordre alors que l'acte de foi est sa condition suffisante. L'ordre de marché est donc un ordre mental. Il est la représentation que s'en font les hommes qui participent à l'échange. Il n'est pas un adjectif qui qualifie une situation, car c'est la représentation d'ordre elle-même qui est un effet de système ou de composition.

En définissant l'ordre de marché comme une croyance fondée sur des raisons nécessitantes (le respect des institutions) mais non déterminante (suppose un acte de foi) nous nous éloignons de la théorie de la main invisible telle qu'elle s'est développée depuis Adam Smith. La théorie de la main invisible montre, en effet, pourquoi il faut croire que le marché coordonne une myriade d'actions individuelles alors que personne ne sait trop comment¹¹. Dans cet ordre «tout le monde est dépendant, pour quelque acte économique que ce soit, d'un agent économique situé en "amont" qui lui fournisse les moyens nécessaires, et les lui fournisse tels exactement qu'il en a besoin, au moment où il en a besoin, dans

sonnelles au niveau individuel, des règles de comportements, des normes sociales auxquelles les agents peuvent adhérer, etc., mais il y aussi des contraintes (système) qui pèsent à un niveau plus agrégé, comme les forces de sélection au niveau de l'industrie».

¹¹ Frédéric Bastiat (p. 187) pose le problème dans des termes équivalents «dans la sphère économique, un acte, une habitude, une institution, une loi n'engendrent pas seulement un effet, mais une série d'effets. De ces effets, le premier seul est immédiat: il se manifeste simultanément avec sa cause, on le voit. Les autres ne se déroulent que successivement, on ne les voit pas, heureux si on les prévoit».

les quantités dont il a besoin» (Nemo 2002, p. 51). Cette théorie soutient donc que l'ordre du marché est invisible parce que personne ne peut prévoir les effets d'un échange sur la chaîne des échanges. Elle conduit alors à donner aux économistes la mission de rendre visible l'invisible par la mise en évidence des enchaînements (des lois) qui mènent à l'équilibre ou à la situation d'ordre. Notre théorie de l'ordre nous conduit, au contraire, à penser l'ordre comme partiellement invisible, car construit sur un acte de foi et des raisons objectives de croire (respect des institutions). Elle propose ainsi une explication hors équilibre de la métaphore smithienne de la main invisible (Koppl 1992,1994) sans avoir recours à un modèle construit hors de l'esprit des individus qui participent à l'échange sur le marché.

Cette théorie de l'ordre comme croyance ne renie pas malgré les apparences les catégories hayékiennes de l'ordre. Elle s'enrichit, au contraire, en s'y confrontant.

3.3. La ré-interprétation des catégories hayékiennes

La théorie radicalement subjective de l'ordre conduit (1) à penser l'ordre de marché comme un ordre partiellement invisible et (2) à soutenir que c'est la représentation de l'ordre elle-même qui est un effet de composition et non l'ordre en lui même.

Un ordre partiellement invisible

L'ordre de marché est tout d'abord partiellement invisible. Il est visible parce que toute croyance se fonde sur des raisons objectives. Il est invisible parce que ces raisons objectives ne sont pas déterminantes. Il faut aussi que les hommes fassent un acte de foi.

La raisons objectives qui conduisent à penser que le marché est un ordre sont les éléments fabriqués, exogènes et simples.

L'homme pour croire cherche toujours des éléments concrets qui lui permettent de contrôler les effets de ses actions afin d'assurer la réussite de ses plans (Fehl 1994, p. 197). La firme se présente ainsi comme un lieu de planification qui n'a la qualité d'un ordre que s'il respecte les règles que son créateur a fixé *ex ante*. Elle est un élément concret d'ordre. Elle est un facteur visible de l'ordre de marché. De la même manière, les conventions de la monnaie (Menger 1892, Horwitz 1993), de la propriété privée (Benson 1999, pp. 136-137, Nemo 1988, pp. 297-300), du contrat, de la concurrence et des prix sont visibles. Elles permettent de juger de l'existence d'un ordre. C'est parce que les hommes échangent des biens qu'ils ont progressivement établis des règles et qu'ils croient que le marché est un ordre.

Si le respect des institutions du marché est la condition nécessaire de l'ordre l'acte de foi est sa condition suffisante. Alors que l'écriture, la monnaie, ou un standard (type VHS) sont palpables par les participants sur le marché, l'ordre est invisible (Klein 1997, p. 321) parce qu'il repose sur un acte de foi. Il s'agit d'un ordre phénoménal, inscrit dans la tête des entrepreneurs qui le constituent. La perception de l'ordre n'est pas une simple image du réel, mais une abstraction, une conjecture (Hayek 1960, p. 53) dérivée de la capacité du système nerveux à classer (Smith 1997) et à reclasser à différents niveaux les impulsions nerveuses (Hayek 1952). Il est pour cette raison abstrait ou dérivé d'une autre entité. Il est le résultat d'un exercice de classification de l'esprit (Nadeau 2001). L'ordre de marché est en ce sens un phénomène parce qu'il est le produit d'une sensation d'ordre.

Deux conséquences importantes peuvent être déduites de cette définition.

- (1) L'existence de règles de conduites abstraites n'est plus alors une condition suffisante pour qu'il existe un ordre. Il faut aussi que les hommes jugent par un acte de foi que le marché

est un ordre. L'existence de règles de conduites abstraites (institutions) est une condition nécessaire de l'ordre puisque sans référent personne ne pourrait juger de l'existence ou non d'un ordre.

- (2) Le non respect des institutions du marché provoque, en revanche, la méfiance des acteurs vis-à-vis du marché, car il atteint en son cœur les raisons objectives de croire que le marché est un ordre.

Ordre spontané versus ordre mental

Cette définition phénoménale de l'ordre semble à première vue inconciliable avec le principe central de la théorie hayékienne du marché qui est la spontanéité. Un ordre est spontané parce qu'il n'a pas été provoqué (définition 1) ou parce qu'il est équivalent à un processus involontaire (définition 2). Comment concilier cette proposition à l'idée que l'ordre exige un acte de foi?

En fait elle n'est que partiellement inconciliable avec la théorie hayékienne de l'ordre spontané. Pour le montrer nous rappelons succinctement les catégories hayékiennes et expliquons dans quelle mesure la spontanéité des règles abstraites dans la constitution de l'ordre de marché est une caractéristique importante de l'ordre de marché.

La théorie hayékienne de l'ordre de marché est qu'il s'agit d'un ordre spontané et non d'un ordre concret (Vaughn 1999, p. 245-246).

- (1) Un ordre spontané est émergent, endogène et complexe. Il n'est pas directement perçu par les individus et ne sert pas à réaliser un objectif précis. Il repose sur l'action orientée de ses éléments par des règles abstraites; cette orientation ne signifiant rien de plus que le fait que les actions des

éléments concourent à garantir le maintien ou la restauration de cet ordre (*catallaxie*). Il est auto-régulé par les règles qui ont été sélectionnées parce qu'elle permettait de produire cet ordre. Il est sans fin, mais permet de réaliser les fins hétérogènes des individus qui participent à son existence en respectant ses règles. Il est endogène, car il est le résultat de l'adaptation des hommes à un grand nombre de faits qui ne sont pas connaissables en totalité par personne. Il est complexe, car il n'est au service de personne en particulier et se fonde sur une multitude de décisions aux intentions souvent contradictoires (Hayek 1985, p. 51).

- (2) Un ordre concret ou taxis est, au contraire, fabriqué, exogène et simple, car il est directement perceptible par l'individu. Il sert à réaliser des objectifs précis et il s'organise d'une manière centralisée autour de règles de commandement (Hayek 1985, p. 45). L'ordre concret suppose une pensée virtuellement omnisciente puisque chaque élément a une fonction qui lui est assignée par commandement et qui participe à l'émergence et à la stabilité de l'ordre ainsi créé. L'ordre concret est, en ce sens finalisé autour du plan qui explique son existence. Il s'agit d'un ordre exogène ou ménager. Le monde est ordonné parce qu'il respecte le plan de son créateur. L'ordre concret est simple au sens où il est visible et pensé par l'organisateur. Il peut atteindre un degré de complication important, mais ne peut jamais réaliser un système complexe, car la connaissance que mobilise son concepteur est explicite et individuelle. Il peut souhaiter édicter des règles, mais ses règles n'auront jamais la nature de règles abstraites.

La théorie de l'ordre spontané permet d'affirmer que le référent (les institutions du marché) n'est pas arbitraire ou né d'un acte *coercitif*. Il est au contraire le résultat de la pratique des affaires. Spontanément l'homme perçoit un ordre parce

qu'ils est inséré dans un système de règles de conduite qui lui permet de qualifier le marché d'ordre puisqu'il croît qu'il existe un ordre non pas sur la base d'un critère d'ordre défini de manière exogène (Vaughn 1999, Witt 1985)¹², mais parce qu'il a de bonnes raisons de croire que les règles qui dominent l'échange sont respectées. Ces règles s'appliquent à tous (Hayek 1994, p. 209) et respectent les trois lois fondamentales de la nature, celle de la stabilité de possessions (Hayek 1994, p. 208), de son transfert par consentement et d'exécution des promesses (Hayek 1994, p. 209). Elles servent, ainsi, à créer *a priori* et *ex ante* une égalité des chances entre tous les intervenants sur le marché dans un processus dont on sait que l'issue est aléatoire. L'ordre se définit par les règles et les règles obéissent à une logique de complexité.

Le référent est la règle. La règle est née spontanément. L'ordre de marché se définit par rapport à ces règles spontanées ou abstraites car elles sont le référent par rapport auxquels les acteurs jugent de l'existence ou non d'un ordre. En agissant sous les règles du marché les acteurs renforcent leur croyance dans l'ordre de marché puisqu'ils se donnent à eux-mêmes et aux autres des raisons objectives de croire qu'il existe. Ce n'est donc pas l'ordre qui est spontané mais le référent qui permet de juger de cet ordre. L'ordre est une croyance qui suppose un acte de foi, mais il se fonde sur des règles spontanées.

Le processus qui conduit les hommes à respecter ses règles abstraites est, pour cette raison, la force principale qui explique l'ordre. L'échange économique génère un ordre par lui-même parce qu'il produit les règles qui permettent de juger qu'il s'agit

¹² Les rapprochements entre auto-organisation et ordre spontané en sciences humaines sont pour cette raison porteurs d'une ambiguïté que de nombreux auteurs ne perçoivent pas.

Voir par exemple l'article de K. Vaughn (1999) qui souhaite que les économistes de l'école autrichienne s'intéressent de manière plus approfondie aux travaux d'Arthur, l'article de Witt (1985) ou l'essai D. Parker and R. Stacey (1994).

d'un ordre. Ce ne sont pas les institutions du marché qui génèrent par elles-mêmes un ordre (Fehl 1994, p. 200), mais les institutions du marché qui génèrent par elles-mêmes une définition de l'ordre (le référent).

Dans le même esprit il ne faut pas penser que c'est l'ordre qui est coercitif, mais le choix du référent. Un ordre coercitif est un ordre défini par des règles arbitraires et mises en œuvre par la force. Un ordre consenti est, au contraire, construit sur un référent impersonnel et communautaire mis en œuvre par un système sophistiqué de sanctions sociales qui ne recourent pas à la force et qui est fondamentalement décentralisé (solidarités, culpabilité, ostracisme, réputation et réprobation). L'origine de la croyance dans l'ordre de marché réside donc dans la capacité des individus à intérioriser volontairement et sans coercition les règles de conduite qui gouverneront leur comportement.

Dans la même logique, l'ordre concret doit être assimilé à un ordre ménager construit autour d'un référent voulu et défini par un individu particulier qui définit l'ordre sur la base d'un plan qu'il a élaboré de toute pièce comme les économistes lorsqu'ils inventent le marché de concurrence pure et parfaite ou les marchés auto-organisés.

IV. CONCLUSION

En définissant l'ordre de marché comme une croyance dont la condition nécessaire est le respect de ses règles spontanées et la condition suffisante un acte de foi on ne peut plus assimiler l'ordre de marché à un ordre idéologique ou conventionnelle (1), on redéfinit la position de l'école autrichienne vis-à-vis du paradigme de la complexité (2) et on comprend pourquoi la foi dans le respect des règles est une condition matérielle essentielle de la coordination au sens d'Hayek.

Un ordre ni conventionnelle ni idéologique

Notre définition de la confiance nous permet, tout d'abord, d'écarter les thèses selon lesquelles l'ordre de marché serait un ordre idéologique ou un ordre conventionnel (au sens post-keynésien). L'ordre de marché est expérimental et repose sur les raisons suffisantes et non déterminantes de la confiance. Il n'est pas idéologique (logique des idées) parce que les règles qui le définissent ne sont pas indépendantes de l'expérience. Croire qu'il existe un ordre est nourri par des pratiques. Il ne s'agit donc pas pour les entrepreneurs de plaquer une conception artificielle de l'ordre pour qualifier *ex post* une réalité. Le marché est un ordre parce qu'il est vécu comme tel.

L'ordre n'est pas non plus conventionnel¹³. Un ordre conventionnel est par nature arbitraire. Les individus décident de rouler à gauche. Ils affirment que le marché est un ordre sans aucun élément de preuve. Ils font un acte de volonté (foi au sens luthérien). Ce type de comportement ne correspond pas à la réalité de la foi et de la confiance que font les marchands dans l'ordre de marché. Leur foi individuelle est entretenue par les éléments de validation qu'ils perçoivent et par le fait qu'il la

¹³ Sur ce débat voir par exemple la critique post-keynésienne de Theodore A. Burczak (2001), «Profit Expectations and Confidence: some unresolved issues in the Austrian/post-Keynesian debate», *Review of Political Economy*, vol. 13, number 1, January, pp. 59-80 et la réponse de Roger Koppl et William Butos (2001), «Confidence in Keynes and Hayek: Reply to Burczak», *Review of Political Economy*, vol. 13, number 1, January, pp. 81-86.

Les auteurs tombent d'accord sur l'idée que les anticipations et notamment les décisions d'investissement sont guidées par des conventions sociales. Butos et Koppl (2001, p. 83) estiment cependant que les post-keynésiens sous-estiment le fait que les conventions sont liées à des mécanismes de sélection et de tri-systématique. Ils distinguent à cette occasion la différence entre la définition post-keynésienne des conventions comme croyance et la définition autrichienne des conventions comme pratique. Une croyance peut être arbitraire. Une pratique est toujours soumise au fait. Elle a donc des raisons d'exister.

partage avec d'autres. L'ordre de marché est le résultat d'une boucle rétro-active, où le respect des règles incite à la confiance et se renforce ainsi.

Les conséquences méthodologiques

La théorie de l'ordre de marché présentée ici n'utilise pas le paradigme de la complexité qui réunit pourtant aujourd'hui la plupart des écoles de pensée (Marx, Keynes) de manière classique, car elle l'insère dans une démarche radicalement subjective (Lagueux 1988). Elle gagne ainsi en cohérence et en réalisme. Elle gagne en cohérence parce qu'elle inscrit dans les représentations individuelles la dimension collective de l'action. Le passage du local au global doit être pensé comme un acte de la pensée. Elle a pour conséquence de concilier les points de vue d'Hayek et de Rothbard (1995) puisque l'ordre n'existe que parce que les hommes croient en ses règles et jugent les résultats du jeu satisfaisants. En fondant l'intentionnalité sur des règles ont place l'individu dans le social sans nier que ce sont ses choix qui restent à l'origine de l'ordre.

Les conséquences morales

La conséquence morale (prescription) de ce travail est que la confiance, que les hommes ont dans leur probité mutuelle, est un préalable à la stabilité de l'ordre économique et au développement économique. Toute généralisation de la méfiance dans l'ordre (interaction) et dans l'action d'autrui (deux à deux) nuit au processus de création de richesse. Il ne suffit pas de renforcer les preuves de la sécurisation des droits et des contrats, il faut aussi que les hommes croient que le respect des règles de l'échange conduit à la formation d'un ordre. Il faut qu'il

donne leur assentiment. Cela suppose une adhésion aux valeurs des institutions du marché qui va au-delà de ses conséquences matérielles. L'ordre de marché se développe et se stabilise que dans un contexte culturel qui lui est favorable, autrement dit, dans un environnement où les hommes estiment que ce qu'il leur arrive et ce qui leur arrivera est Bien.

BIBLIOGRAPHIE

- BASTIAT, F., *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas. Choix de systèmes et Pamphlets économiques*, Romillat.
- BENSON, B.L. (1999), «An economic theory of the evolution of Governance and the emergence of the state», *The Review of Austrian Economics*, 12, pp. 131-160.
- BERGSON, H. (1941, 1994), *L'évolution créatrice*, réed. Coll. Quadrige, PUF, Paris.
- BLAUG, M. (1982), *La méthodologie économique*, Economica, Paris, traduit de l'anglais, Cambridge Surveys of Economic Literature.
- BOETTKE, P. , HORWITZ, S. and PRYCHITKO, D.L. (1993, p. 66), «Beyond equilibrium economics: reflections on the uniqueness of the Austrian Tradition», in Boettke and Prychitko (ed.), *The Market Process. Essays in Contemporary Austrian Economics*, Edward Elgar.
- BUCHANAN, J. ET Vanberg, V. (1991, p. 179), «The Market as a creative process», *Economic and Philosophy*, vol. 7, n. 2, pp. 167-186.
- BURZACK, T.A. (2001), «Profit Expectations and Confidence: some unresolved issues in the Austrian/post-Keynesian debate», *Review of Political Economy*, vol. 13, number 1, January, pp. 59-80
- BUTOS, W. (1985), «Hayek and General Equilibrium Analysis», *Southern Economic Journal*, vol. 52, n. 1, pp. 332-343.

- FEHL, U. (1994, p. 198), «Spontaneous Order», in Boettke, P. (ed.), *The Elgar Companion to Austrian Economics*, Edward Elgar, pp. 198-199.
- FOSS, K. et FOSS, N. (1999, p. 38), «Le processus de marché et la firme: vers une perspective en termes de droits de propriété dynamique», in Kraft, J. (ed.), *Le processus de concurrence*, Economica, Paris; traduit en anglais *The Process of Competition*, Kraft, J. (ed.), Edward Elgar 2002.
- GUERRIEN, B. (1989), *La théorie néoclassique. Bilan et perspective du modèle d'équilibre général*, Economica, Paris.
- HAYEK, F.A. (1952), *The Sensory Order*, Chicago: University of Chicago Press., traduction française (2001), *L'ordre sensorial. Une enquête sur les fondements de la psychologie théorique*, CNRS Communication, Paris.
- (1967), *Studies in Philosophy Politics and Economics*, Londres, Routledge and Kegan Paul.
- (1973 traduction française 1980), *Droit, législation et liberté, règles et ordre*, tome 1, coll. Libre échange, PUF, Paris.
- (1978), *New Studies in Philosophy, Politics and Economics*, Routledge and Kegan Paul, Londres.
- (1994), *La présomption fatale. Les erreurs du socialisme*, coll. libre échange, PUF, Paris (p. 23), traduction française de *The Fatal Conceit. The Errors of Socialism*, edited by W.W. Bartley III Routledge, London and New-York 1988.
- HORWITZ, S. (1993), «Spontaneity and Design in the Evolution of Institutions: the Similarities of Money and Law», *Journal des Économistes et des Études Humaines*, vol. 4, n. 4, pp. 571-588.
- (2000), «From The Sensory Order to the Liberal Order: Hayek's Non-Rationalist Liberalism», *The Review of Austrian Economics*, vol. 13, n. 1, pp. 23-40.
- KLEIN, D.B. (1997), «Convention, Social Order, and the Two Coordinations», *Constitutional Political Economy*, vol. 8, n. 4, pp. 319-336.

- KIRZNER, I.M. (1973), *Competition & Entrepreneurship*, The University of Chicago Press, London.
- (1979), *Perception, Opportunity and Profit: Studies in the theory of entrepreneurship*, Chicago: University of Chicago Press.
- (1992), *The meaning of the market process, essays in the development of modern Austrian Economics*, Routledge, London and New York.
- LACHMANN, L. (1976a), «On the central concept of austrian economics: market process», in Dolan (ed.), pp. 126-132, *The Foundation of Modern Austrian Economics*, Sheed & Ward, INC, Subsidiary of Universal Press Syndicate, Kansas City.
- LAVOIE, D. (1991), «The Discovery and Interpretation of Profit Opportunities: Culture and the Kirznerian Entrepreneur», in B. Berger (ed.), *The Culture of Entrepreneurship*, ICS Press, San Francisco, California, pp. 33-59.
- KOPPL, R. (1992), «Invisible Hand Explanations and Neoclassical Economics: Toward a Post Marginalist Economics», *Journal of Institutional and Theoretical Economics*, vol. 148, n. 2, pp. 292-313.
- (1994), «Invisible Hand explanations», in Boettke, P. (ed.), *The Elgar Companion to Austrian Economics*, Edward Elgar, Cheltenham, UK, Northampton, MA, USA.
- KOPPL, R. and BUTOS, W. (2001), «Confidence in Keynes and Hayek: Reply to Burczak», *Review of Political Economy*, vol. 13, number 1, January, pp. 81-86.
- LAGUEUX, M. (1988), «Individualisme, subjectivisme et mécanismes économiques», *Cahiers du département de philosophie de Montréal*, n. 8807.
- LANGLOIS, R.N. (1992), «Orders and Organizations: Toward an Austrian Theory of Social Institutions», in Caldwell, B.J. and Boehm, S. (ed.), *Austrian economics: tensions and new directions*, Boston: Kluwer Academic Publishers.

- LESOURNE, J. (1985), «Introduction: A la recherche d'une théorie de l'auto-organisation», *Economie appliquée*, 38, pp. 559-568.
- (1987), «Un système autopoïtique: le marché», *Revue Internationale de Systémique*, 1, pp. 141-158.
- (1991), «From market dynamics to evolutionary economics», *Journal of Evolutionary Economics*, 1, pp. 23-27.
- LITTLECHILD, S. (1978), *The Fallacy of Mixed economy. An Austrian critique of economic thinking and policy*. London: Institute of Economic Affairs.
- LITTLECHILD (1982), «Equilibrium and the Market Process», in I. Kirzner (ed.), *Method, Process and Austrian Economics. Essays in Honor of Ludwig von Mises*, Lexington Books, Lexington, Massachusetts, Toronto, pp. 85-100.
- LOASBY, B. (1976), *Choice, Complexity and Ignorance*, Cambridge: Cambridge University Press.
- MENGER, C. (1892), «On the Origin of Money» (trans. C.A. Foley), *Economic Journal*, 2, June, pp. 239-255.
- MISES, L. (1985), *L'action humaine*, 4, «La catallactique ou économie de la société de marché», ch. XIV, pp. 245-271, PUF, Paris.
- NADEAU, R. (2001), «Friedrich Hayek et la théorie de l'esprit», in Cometti, J.P. et Mulligan, K. (ed.), *La philosophie autrichienne de Bolzano à Musil. Histoire et actualité*, Librairie Philosophique J. Vrin, Paris.
- NEMO, P. (1988), *La société ouverte selon Friedrich von Hayek*, coll. Libre échange, PUF, Paris.
- (2002), «La théorie hayékienne de l'ordre auto-organisé du marché (la main invisible)», *Cahiers d'économie politique*, n. 43, L'Harmattan.
- O'DRISCOLL, G. (1978), «Spontaneous Order and the Coordination of Economic Activities», in Spadaro (ed.), pp. 111-142.
- PARKER, D. and STACEY, R. (1994), *Chaos, Management and Economics. The implications of Non-Linear Thinking*, London, Institute of Economic Affairs.

- RIZZO, M. (1999), «Real Time and Relative Indeterminacy in Economic Theory», in Baert, P.J.N. (ed.), *Time in Contemporary Intellectual Thought*, Elsevier Sciences B.V.
- (1996a), «Introduction. Time and Ignorance ten years after», in O'Driscoll, G. and Rizzo M. (1996), *The Economics of Time and Ignorance*, Basil Blackwell.
- (1996b), «Uniqueness, Complementarity and Tension: A Review of Israel Kizner, Editor, Classics in Austrian Economics», *Advances in Austrian Economics*, vol. 3, pp. 207-212.
- ROTHBARD, M. (1970), *Man, Economy, and State*, Los Angeles: Nash Publishing Co.
- (1995), «The present state of Austrian Economics», *Journal des Économistes et des Études humaines*, 6 (1), pp. 43-89.
- SMITH, B. (1997), «The Connectionist Mind: A Study of Hayekian Psychology», in S. F. Frowen (ed.), *Hayek, Economist and Social Philosopher: A Critical Retrospect*, London, Macmillan, pp. 9-29, article repris et traduit dans *Intellectica* (1999), n. 28, janvier.
- VANBERG, V. (1989), «Carl Menger's Evolutionary and John R. Commons' Collective Action Approach to Institutions: A Comparison», *Review of Political Economy*, 1 (3), pp. 334-360.
- VAUGHN, K. (1992), «The Problem of Order in Austrian economics: Kirzner vs. Lachmann», *Review of Political Economy*, vol. 4, 3, pp. 251-274.
- (1994), *Austrian economics in America: The Migration of a tradition*, Cambridge; New York and Melbourne: Cambridge University Press.
- (1999), «Hayek's Theory of the Market Order as an Instance of the Theory of Complex, Adaptive Systems», *Journal des Économistes et des Études humaines*, 9: 2/3, pp. 241-256.

VERNEAUX, R.(1959), *Epistémologie générale ou critique de la connaissance*, Beauchesne, Paris.

WITT, U. (1985), «Coordination of Individual Economic Activities as an Evolving Process of Self-Organization», *Economie Appliquée*, vol. 37, pp. 569-595.